

**Arrêté ministériel portant désignation des membres et des
secrétaires des Commissions consultatives de
l'enseignement spécialisé**

A.M. 13-09-2018

M.B. 18-10-2018

La Ministre de l'Education,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé et notamment l'article 124;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juin 2004 définissant les modalités de fonctionnement des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant règlement du fonctionnement du Gouvernement et plus particulièrement l'article 13, § 1^{er}, 10° a);

Considérant que les membres désignés remplissent les conditions prévues à l'article 124 du décret précité;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Luxembourg :

1° En tant que Présidente : Mme. Lorent - inspectrice.

2° En tant que suppléante à la Présidence : M. Bertrand - inspecteur.

3° En tant que membres effectifs :

- Mme. Defnet, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Hubert, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Postal, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Sancinito, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Massange, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Leyder, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Noizet, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Menon, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Havart, inspectrice

4° En tant que membres suppléants :

- M. Fourny, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Otjacques, chef d'atelier d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Thiry, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Martin, directeur d'un centre P.M.S.
- Mme. Crespin, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Evrard, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Capuzzi, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Guyot, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. Horrion, inspectrice

Article 2. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Bruxelles :

1° En tant que Présidente : Mme. Reubrecht - Inspectrice

2° En tant que suppléante à la Présidence : Mme. Vandecasteele - Inspectrice

3° En tant que membres effectifs :

- M. Van Enst, directeur d'un centre P.M.S.
- Mme. Moreno, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Dorchain, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Wautelet, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Clajot, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Desmedt, directrice honoraire d'un centre P.M.S.
- M. Gazeau, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Caron, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Colpin, inspectrice

4° En tant que membres suppléants :

- Mme. Marissiaux, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Lengelé, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Wauthier, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Rul, directrice honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Martino, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Legait, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Herbay, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Van Hollebeke, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Delwarte, inspectrice

Article 3. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Charleroi Hainaut-Sud :

1° En tant que Président : M. Honoré - Inspecteur

2° En tant que suppléant à la Présidence : Mme. Lorent - Inspectrice

3° En tant que membres effectifs :

- M. Tahon, directeur d'un centre P.M.S.
- M. Rossignol, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Sartieaux, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Renoir, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Bernier, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Verset, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Meo, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Richir, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Degallaix, inspecteur,

4° En tant que membres suppléants :

- Mme. Amant, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Dewitte, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Stalon, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Blampain, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Grégoire, chargée de mission
- M. Vandebussche, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Di Stefano, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Moyen, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Hismans, inspectrice

Article 4. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Namur :

1° En tant que Président : M. Bertrand - inspecteur.

2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Merkelbach - Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- Mme. Deleuze, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Cavrenne, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Gendebien, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Angenot, directeur honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Moreau, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Dardenne, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Simon, directeur d'un centre P.M.S.
- M. Lambert, directeur honoraire de l'enseignement spécialisé
- M. Rouyr, inspecteur

4° En tant que membres suppléants :

- Mme. Cocheteux, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Génicot, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Hermie, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Cuvellier, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Poliart, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Malbrouck, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Bada, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Massart, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Maquoi, inspecteur

Article 5. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Huy-Waremme

1° En tant que Président : M. Merkelbach - Inspecteur

2° En tant que suppléant à la Présidence : Mme. Lorent - Inspectrice

3° En tant que membres effectifs :

- Mme. Steimes, directeur d'un centre P.M.S.
- Mme. Bodart, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Angenot, directeur honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Lafosse, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Praillet, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Corbaye, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Boileau, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Fery, directeur honoraire de l'enseignement spécialisé
- Mme. Dispy, inspectrice

4° En tant que membres suppléants :

- Mme. Andrienne, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Libois, directeur honoraire d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Lecocq, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Coster, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Piraprez, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Dubuisson, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Blaise, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Annet, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Meurisse, Inspectrice

Article 6. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Liège :

1° En tant que Président : M. Hariga - Inspecteur

2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Deghaye - Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- M. Hagelstein, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Jandrain, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Dumez, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Mignot, directeur d'un centre P.M.S.
- M. François, chargé de mission
- Mme. Demeure, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Gaspard, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Krakowski, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Cornia, inspecteur

4° En tant que membres suppléants :

- Mme. Boulanger, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Petitjean, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Rey, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Bouillon, directeur d'un centre P.M.S.
- M. Neuforge, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. Wintgens, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Lion, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Schouteden, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Martello, inspecteur

Article 7. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Mons Centre :

1° En tant que Présidente : Mme. Vandecasteele - Inspectrice

2° En tant que suppléant à la Présidence : Mme. Gendarme - Inspectrice

3° En tant que membres effectifs :

- Mme. Dubois, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Minne, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Pigeon, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Stevanoni, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Gustin, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Discart, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Hansenne, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Dalle Nogare, chargé de mission
- Mme. Fredericq, inspectrice

4° En tant que membres suppléants :

- M. Dejean, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Hautenauve, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Bossu, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Mimmo, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Corradi, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Calus, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Vankeerbergen, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Degrève, éducatrice économe
- Mme. Soudant, inspectrice

Article 8. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone du Brabant Wallon :

1° En tant que Présidente : M. Gérard - Inspecteur

2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Honoré, Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- Mme. Lambert, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Lieutenant, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Paul, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Barbier, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Dehon, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Martino, directrice d'un centre P.M.S.,
- M. Vaessen, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. Lambert, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Mollaert, inspecteur,

4° En tant que membres suppléants :

- M. Demay, professeur dans un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Watterman, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Geubel, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Durdu, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Troonen, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Bada, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Schoonheydt, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Deweerdt, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Lejeune, inspecteur

Article 9. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone du Hainaut Occidental :

1° En tant que Président : Mme. Gendarme, Inspectrice

2° En tant que suppléante à la Présidence : M. Gérard - Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- M. Deschodt, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Rosvelds, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Dubois, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Couplet, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Bausier, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Delfosse, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Dethye, directeur d'un centre P.M.S.
- M. Coelaert, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Deltour, inspecteur

4° En tant que membres suppléants :

- M. Delitte, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Espeel, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Dumont, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Grégoire, directeur d'un centre P.M.S.
- Mme. Leclercq directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Di Bortoli, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Calus, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme. Durieux, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme. Blondiau, inspectrice

Article 10. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécial pour la zone de Verviers :

1° En tant que Président : M. Deghaye, Inspecteur

2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Hariga - Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- Mme. Chatelain, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. Remacle, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. Rey, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. Thomas, directrice d'un centre P.M.S

- M. Van Grunderbeek, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé

- M. Costa, Administrateur d'internat

- Mme. Dawir, directrice d'un centre P.M.S.

- M. Rensonnet, chargé de mission

- M. Pirlot, inspecteur

4° En tant que membres suppléants :

- M. Eisenhuth, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé

- M. Dumez, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé

- M. Pâques, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. De Luca, directrice d'un centre P.M.S.

- Mme. Poirot, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. Janssens, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. Scanga, directrice d'un centre P.M.S.

- Mme. Jacques, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé

- Mme. Renard, inspectrice

Article 11. - Les membres sont nommés pour une période de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 12. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2004 portant désignation des membres et des secrétaires des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé est abrogé.

Article 13. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2018.

Bruxelles, le 13 septembre 2018.

M.-M. SCHYNS